

Arrêté du 9 juin 2022
conférant la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK2300710A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 21 novembre 1996 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 31 décembre 2003 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, notamment son article 5 ;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire (promotion – juillet 2021), échelon or, est conférée à titre posthume à Valère BELE, premier surveillant à l'établissement pour mineurs de Porcheville.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait, le **09 juin 2022**

Pour le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et par délégation

Le directeur de l'administration pénitentiaire


Laurent RIDEL